



Mireille Kerlan, chargée de mission Éthique

LA CHARTE ÉTHIQUE

Pourquoi une charte éthique ?

Une charte éthique a complètement sa place dans le champ du soin. La demande venait du conseil d'administration de la FNO depuis plusieurs années. Pour la construire il y eut d'abord une réflexion de la commission éthique sur les valeurs partagées et sur le sens de l'éthique en orthophonie.

Les valeurs sont celles que l'on retrouve dans le monde du soin : respect, dignité, empathie, justice, bienveillance, objectifs de nos soins...

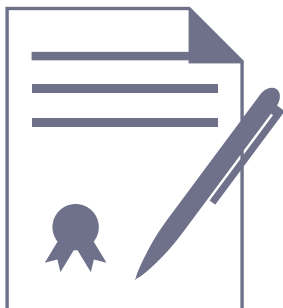
Nous avons partagé avec les membres du conseil d'administration de la FNO la réflexion sur l'éthique montrant qu'elle est présente bien souvent dans notre

travail : questionnement par rapport aux normes de tous ordres que nous devons respecter et qui peuvent entrer en conflit, questionnement par rapport à des situations, à des patients.

En reprenant ce qui existe déjà dans le monde du soin, c'est-à-dire les principes de bioéthique, les principes

du soin, l'éthique clinique, nous avons rédigé un texte qui a été amendé par les régions puis voté en conseil d'administration en juin 2017.

Une charte n'implique pas d'obligation ; la signer c'est simplement montrer que l'on partage les mêmes valeurs.



QUE REPRÉSENTE UNE CHARTE ÉTHIQUE EN ORTHOPHONIE ?

L'orthophonie est une profession de santé dont l'objectif premier est de soigner (prévention, diagnostic, réhabilitation, soins, accompagnement...). Cela implique nécessairement que le patient est au centre et ce, d'autant plus depuis la loi de 2002 (droit des malades), c'est-à-dire : décision libre et éclairée, donc information, non discrimination, respect et dignité, c'est-à-dire

confidentialité.

Malgré les connaissances, les lois, les normes de santé, scientifiques, institutionnelles, soigner une personne nous confronte à des questionnements. Les valeurs partagées, les principes de bioéthique ou d'autres principes éthiques peuvent guider de façon consensuelle les orthophonistes.

JUSTICE

Il ne doit pas y avoir de discrimination. **Tous les patients ont les mêmes droits** et devraient avoir accès à la **même qualité de soin, aux mêmes soins.**

AUTONOMIE

Faire que **le patient puisse participer à son soin** ; consentement libre et éclairé pour que le patient puisse décider, pour **respecter sa volonté ; confidentialité pour respecter sa dignité.**

Les principes de bioéthique

BIENFAISANCE

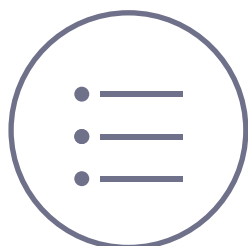
Nous devons **faire au mieux pour le patient et le respecter, pour soulager la souffrance, procurer des bienfaits, préserver la santé.** Pour tout cela il nous faut utiliser les moyens et les techniques les plus appropriés et les plus performants.

NON-MALFAISANCE

Bien entendu nous ne devons **pas nuire au patient.** Parfois pensant bien agir, il peut arriver qu'il y ait des effets négatifs, qu'il faut éviter.

Aux principes de bioéthique on peut ajouter d'autres approches éthiques concernant le soin : l'éthique clinique s'est construite sur des valeurs pérennes depuis Hippocrate (respect et dignité, apporter les meilleurs soins, ne pas nuire, préservation de la vie humaine..).

Nous espérons que les orthophonistes partageront cette charte éthique et la diffuseront largement. Un dossier explicatif plus détaillé est prévu.



PRÉCISION

Différencier **lois/déontologie/éthique**, sachant que la loi doit être appliquée, que les règles professionnelles sont opposables.

Code de santé publique, revu en 2016, en particulier pour la définition de l'orthophonie

Convention nationale des orthophonistes (dont avenant 16 en octobre 2017)

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (2005)



Principales lois en orthophonie

Loi sur les droits des patients c'est-à-dire l'autonomie et le consentement éclairé (Loi Kouchner, 2002)

Loi sur la fin de vie (Loi Leonetti-Claeys, 2016, en révision de la loi Leonetti de 2005) : directives anticipées, décision de ne pas prolonger les traitements, formation des professionnels de santé...

Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, 2015



Déontologie

Ensemble des règles professionnelles qui concernent les devoirs et les obligations d'une profession, pour nous les règles professionnelles des orthophonistes, toujours en attente de la signature du ministère de la Santé. Si les règles ne sont pas respectées, il peut y avoir sanction (par ex.: comment se passe une collaboration, les devoirs envers le patient, les devoirs envers les collègues, la non ingérence dans la pratique d'un collègue, ...).

Pour exemple comparatif, il existe un code de déontologie médicale (1947, révisé en 1995) différent du serment d'Hippocrate à valeur de charte médicale éthique.



Éthique

Face à certaines situations de notre pratique professionnelle, les lois, les normes et les règles ne suffisent pas : ce sont des valeurs et des principes qui vont guider notre questionnement... « Qu'est-ce qu'il est juste de faire pour chacun et à chaque instant ? »

C'est ce qui a conduit la FNO à la rédaction de la CHARTE ÉTHIQUE.



LES PRINCIPES DE BIOÉTHIQUE

La bioéthique est une partie de l'éthique qui a pris naissance dans les années 1960 suite à la réflexion après la Seconde Guerre mondiale (code de Nuremberg) et devant les progrès scientifiques, pour penser l'éthique du vivant. Au sein de l'Unesco, il existe un comité international de bioéthique depuis 1993 qui a adopté en octobre 2005 la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. On y trouve 17 principes (dignité humaine, effets

bénéfiques et effets nocifs, autonomie et responsabilité, consentement, protection des personnes incapables d'exprimer leur consentement, respect de la vulnérabilité humaine et intégrité de la personne, vie privée et confidentialité, égalité justice et équité, non discrimination et non stigmatisation, respect de la diversité culturelle et du pluralisme, solidarité et coopération, responsabilité sociale et santé, partage des bienfaits, protection des générations futures, protection de l'environnement, de la

biosphère et de la biodiversité).

On réduit souvent l'éthique dans le soin à quatre principes de bioéthique : autonomie, équité, bienfaisance et non malfaisance. Pour élargir la réflexion, il est intéressant de chercher ce qui est émis sur le plan éthique par l'Association médicale mondiale (AMM) fondée en 1947 : « Il existe un code international d'éthique médicale et des déclarations dont celle de Genève qui est le serment d'Hippocrate moderne, sorte de charte éthique ».



DES EXEMPLES

DE QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE EN ORTHOPHONIE

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Comment respecter les demandes urgentes ?
(urgence vitale, urgence fonctionnelle, urgence ressentie) | <input type="checkbox"/> Consentement aux soins, refus de soin. |
| <input type="checkbox"/> Quelle priorité ? | <input type="checkbox"/> L'information au patient. |
| <input type="checkbox"/> Respect de la confidentialité, du secret médical :
à qui et comment transmettre des informations concernant le patient et sa prise en charge ? | <input type="checkbox"/> Qui décide de la rééducation ? |
| <input type="checkbox"/> La relation thérapeutique, la relation de soin avec le patient. | <input type="checkbox"/> Doit-on imposer un traitement ? |
| <input type="checkbox"/> La position de l'orthophoniste vis-à-vis de la hiérarchie, des institutions, des familles, de certains impératifs. | <input type="checkbox"/> Qui décide de l'arrêt de la rééducation ? |
| | <input type="checkbox"/> Les maltraitances. |

Charte éthique de la fno

- ✓ **L'orthophoniste**, professionnel de santé, se doit de se donner les moyens de répondre au mieux aux interlocuteurs, d'accueillir, de soigner et d'accompagner les patients sans aucune discrimination.
- ✓ **L'orthophoniste** veille à respecter la dignité et l'autonomie du patient en lui donnant les informations nécessaires à la bonne compréhension du soin.
- ✓ **L'orthophoniste** agit avec humanité et prend en compte la personne, ses besoins, son vécu, ses droits fondamentaux, sa liberté de choix.
- ✓ **L'orthophoniste** est responsable :
 - de l'entretien de son niveau de compétences professionnelles et d'interactions humaines ;
 - de ses décisions de soins en prêtant attention aux objectifs de bienfaisance et de non-malfaisance ;
 - du maintien de sa posture de soignant dans le contexte d'éventuelles pressions institutionnelles, médicales, familiales ou autres.
- ✓ **L'orthophoniste** est tenu de respecter l'intimité du patient et de se contraindre au secret professionnel.
- ✓ **L'orthophoniste** participe au développement et au partage des connaissances cliniques de la profession ;
- ✓ **L'orthophoniste** entretient avec ses pairs des relations d'entraide et de bonne confraternité.